

Date de Convocation : 18/02/2013

Date d'affichage : 26/02/2013

REUNION du 25 février 2013

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le 25 février 2013 à 18 h 30, sous la présidence de M. Alain HENOCQUE, Maire.

Etaient présents : HENOCQUE A. –DEVAUCHELLE M. – BARBE P.
BLANCHARD A. - BIGOT N.- BLONDIN E. – GALAND F.
MALLET D - DEVILLERS C. - CAILLEUX M. -

Etaient absents : GELTZ L. donnée pouvoir à HENOCQUE A.
BOURDELET C donné pouvoir à DEVAUCHELLE M.
TOULET D donné pouvoir à CAILLEUX Maurice

Le procès verbal de la réunion du 8 novembre est approuvé à l'unanimité.

1) Assainissement rue Gros à Onival

Rappel du contexte de l'étude :

AULT, FRIAUCOURT et WOIGNARUE sont 3 communes limitrophes du littoral situées entre le Tréport et Saint-Valéry-sur-Somme. Elles se sont associées sous la forme d'un syndicat : Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux (SITE) de la Région d'Ault pour la gestion de l'unité de traitement des eaux usées.

L'unité de traitement intercommunale se situe sur la commune de WOIGNARUE, au lieu-dit Onival. Elle reçoit les eaux usées collectées sur les 3 communes du syndicat par près de 40 km de réseaux de collecte et 3,5 km de réseau de refoulement. Cette station, d'une capacité nominale de 9.000 EH, reçoit par temps de pluie des apports parasites en quantité non négligeable, pénalisant ainsi son fonctionnement.

Les réseaux d'assainissement, de type séparatifs, demeurent propriété des communes. Bien que desservies par des réseaux séparatifs, d'importantes variations de débits sont enregistrées par temps de pluies en entrée de la station d'épuration.

Afin de remédier à ces dysfonctionnements, le SITE d'Ault a souhaité engager une étude diagnostique du système d'assainissement lui permettant :

- de réaliser un état des lieux de son patrimoine d'assainissement, et de définir l'état de fonctionnement des ouvrages,
- de mettre en évidence des dysfonctionnements,
- de définir un programme de travaux à l'échelle du syndicat et à l'échelle de chaque commune,
- de hiérarchiser et planifier les travaux permettant d'atteindre les objectifs d'amélioration de la collecte, de préservation du milieu naturel, de la qualité des eaux de baignade et du respect de la réglementation en vigueur,

- de régulariser la situation administrative de la station d'épuration (dossier loi sur l'eau)
- de finaliser le zonage d'assainissement des 3 communes

L'étude, confiée à la société EGIS EAU, s'est déroulée en 4 phases :

- Phase 1 : Recueil et exploitation des données sur le fonctionnement des réseaux et de la station
- Phase 2 : Mesures et analyses, propositions d'aménagements
- Phase 3 : Modélisation
- Phase 4 : Evaluation financière des aménagements proposés, établissement d'un programme de travaux et mise à jour des documents réglementaires.

Suite à la présentation du dernier rapport d'études, un programme de travaux pluriannuel a été défini afin de répondre aux problématiques majeures mises en évidence, il s'agit notamment :

- d'interventions ponctuelles permettant de limiter les apports d'eaux claires parasites :
 - remplacements de tronçon lorsque les défauts sont multiples
 - ouvertures de tranchées sur des défauts ponctuels avec infiltration
 - travaux de réhabilitations depuis les regards de visites
- d'intervention sur les branchements source d'infiltrations
 - inspection de la boîte de branchement
 - création d'une boîte de branchement lorsqu'elle est inexistante
- d'intervention par technique de réhabilitation sans tranchée (fraisage, injection d'étanchement, pose de manchette ou chemisage). Ces travaux auront pour objectif de réhabiliter les défauts mis en évidence par les inspections télévisées, néanmoins, ils ne permettront pas de répondre à l'objectif de réduction des apports d'eaux claires parasites. Par conséquent, ils ne seront pas prioritaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- prend notes des anomalies et dysfonctionnements recensés sur les réseaux de collecte et de la nécessité de réaliser des travaux pour la réduction et/ou la suppression de ces désordres
- décide à l'unanimité, de retenir le programme ci-avant établi et réparti sur 3 ans
- décide de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et du Conseil Général de la Somme pour la réalisation de ces dits travaux et des organismes nécessaires au bon déroulement des travaux
- s'engage à ouvrir les crédits nécessaires dans les budgets successifs

2) Désignation de délégués pour le SITE

Les délégués pour le SITE (Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Eaux) étaient à désigner afin de remplacer Pierre Clément et Jean Voisin ainsi que Franck Galand, suppléant

Se proposent comme délégués Philippe Barbé et Alain Blanchard comme suppléant.

3) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le projet de restauration de l'église Ste Marie Madeleine, pour un montant de 280 009 € HT, correspondant au devis établi par la SOCREA représenté par M. Florent BASSET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte le projet qui lui est présenté,
- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R.
- arrête le plan de financement suivant :

* subvention ETAT – DETR	:	56 001 € (20 %)
* subvention Conseil Général	:	24 000 € (15 % d'un maxi de 160 000 €)
* Asso. Communale « Grand Chœur »	:	30 000 €(dons en cours)
* Fondation du Patrimoine	:	30 000 €(demande en cours)
* Sauvegarde de l'Art Français	:	10 000 €(demande en cours)
* part revenant au maître d'ouvrage	:	184 890 € (dont TVA : 54 882 €) couvert par un emprunt de 184 890 €.

- autorise le Maire à signer et à déposer tous les dossiers nécessaires à ce projet.

4) Projet de développement du territoire

Suite à la réunion des Maires du 5 février dernier, il a été remis aux Maires des communes une projection d'images réalisée dans le cadre des réflexions sur l'élaboration du projet de développement du territoire Bresle Maritime. Trois grandes orientations sont retenues pour ce projet :

- Le cadre de vie (habitat, services aux publics, culture et sport...)
- Le développement économique (tourisme, énergies renouvelables, activité agricole et la pêche...)
- L'esprit communautaire et l'image (cohérence dans l'action, peser dans les décisions, cellule de réflexion...)

Les communes sont invitées à faire leurs observations et de compléter selon leurs orientations afin de les intégrer au document définitif.

Ce projet sera présenté pour validation lors de la prochaine réunion des Maires du 5 mars 2013

La commune de Woignarue souhaite y intégrer le projet de réfection de l'église dans le cadre du projet des édifices culturels au niveau de la préservation du patrimoine bâti afin de pouvoir bénéficier de subventions.

5) Minibus

La convention de 3 ans sur la mise à disposition du Minibus est arrivée à échéance. La communauté de commune est locataire auprès de Visiocom d'un véhicule de type minibus (9 places) disponible pour les associations de la CCBM qui en font la demande pour se rendre sur tout le territoire français.

Le Conseil Municipal autorise la Maire à signer la convention.

6) Service de collecte en porte à porte des ferrailles Convention avec la CCBM

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de renouvellement de la convention à signer avec la CCBM pour la mise à disposition de moyens humains et matériels de notre commune à la CCBM, concernant le service de collecte en porte à porte des ferrailles offert aux habitants de Woignarue.

Après discussion et estimant que la Commune doit continuer à rendre ce service (enlèvement de ferrailles lourdes), le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

7) Réforme des rythmes scolaires

Le maire informe qu'à compter de la rentrée 2013, le temps scolaire sera modifié et porté à 9 ½ journées incluant le mercredi matin.

Tous les élèves continueront de bénéficier de 24 heures de classe par semaine pendant 36 semaines.

La journée d'enseignement sera de maxi 5 h 30, la ½ journée de maxi 3 h 30.

La durée de la pause du midi ne pourra être inférieure à 1 h 30.

Les Communes auront à leur charge 3 heures d'activités périscolaires par semaine qui pourront se dérouler par 4 sessions de ¾ heures, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15 h 45 à 16 h 30.

Cette réforme implique pour les communes à revoir l'organisation actuelle des activités périscolaires sur la semaine.

Cela pose beaucoup de questions : le personnel, leur nombre, leur formation, les locaux, les activités. Notre école compte plus de 90 enfants.

Le Maire demande qui est pour la réforme scolaire :

- 3 sont pour (A. Hénoque – L. Geltz et A. Blanchard)
- 10 sont contre

Après discussion, le Conseil Municipal estime :

- que cette réforme est très lourde et complexe pour les petites communes,
- qu'il est nécessaire de prendre le temps de travailler sur tous ces changements
- **souhaite le report de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014**
- mandate le Maire à prévenir toutes les autorités compétentes de cette demande de dérogation.

8) Dissolution du Syndicat Intercommunal du gymnase du lycée du Vimeu

Le Maire informe le Conseil municipal de la dissolution du Syndicat intercommunal du Gymnase du Lycée du Vimeu et de la reprise de la compétence par la Communauté de Communes du Vimeu Industriel (CCVI) avec une convention pour les communes et communautés de communes extérieures.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité vote la dissolution et autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

9) Arrêté municipal

Lors de la réunion du 5 décembre dernier en Mairie d'Ault, réunissant les Maires du Canton d'Ault et avec le Capitaine Simon et le Major Racine de la gendarmerie, il a été rappelé les faits qui se sont déroulés en 2012 sur les communes au niveau de la délinquance, des cambriolages et du nombre d'interventions.

Le Capitaine Simon a relaté certains faits concernant des problèmes survenus au camping d'Onival et souhaiterait que la commune de Woignarue prenne un arrêté comme l'a fait la commune voisine d'Ault qui interdit la consommation d'alcool au niveau des lieux publics et l'interdiction des regroupements perturbateurs...

En ce qui concerne notre commune, la gendarmerie a réalisé 30 interventions, 2 cambriolages en résidence secondaire et 17 faits de délinquance sur l'année 2012. Après discussion, le Maire propose de rédiger une liste d'interdictions et de demander l'approbation au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Divers

- Demande d'aide

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Calais Mickaël qui concerne le séjour au « ski-étude » de sa fille avec le collège de Friville-Escarbotin. Le coût du séjour s'élève à 430 € par élève sachant que la coopérative scolaire aide chaque élève à hauteur de 90 €.

Le Conseil Municipal décide d'accorder la somme de 40 €

- Remerciements à Monsieur le Sénateur

Suite à l'achat de deux tableaux numériques et de 12 ordinateurs portables pour le groupe scolaire de Woignarue, la commune a demandé une subvention auprès du Sénateur Marcel Deneux.

Le 23 novembre dernier, le Maire a reçu un courrier du Sénateur nous informant qu'une subvention destinée à l'acquisition du matériel informatique nous serait allouée pour un montant de 5 400 euros.

Une autre subvention de 2 000 € (1 000 € par tableau) nous est accordée par Somme Numérique.

La commune bénéficiera de 7400 € de subvention sur les 11 000 € que cela a coûté. Monsieur le Maire a envoyé une carte de remerciement à Monsieur le Sénateur ainsi que Madame la Directrice des écoles, avec à l'appui quelques photos des enfants utilisant le matériel.

- **Surf Casting**

Comme chaque année le SURF CASTING MERSOIS demande l'autorisation de pratiquer la pêche en concours sur la plage aux dates suivantes :

- le samedi 11 mai 2013 de 9h00 à 13h00 (4 chalets)
- le samedi 13 juillet 2013 de 12h00 à 16h00 (fermes des galets)

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande.

- **ULM**

Monsieur le Maire a reçu dernièrement en Mairie, Monsieur Blondelot Dominique qui habite la commune et qui pratique le vol en paramoteur.

Celui-ci demande en cas d'urgence de décoller et/ou atterrir sur le territoire communal conformément à la loi en vigueur sur la pratique occasionnelle de l'ULM.

Monsieur Blondelot a également acquis des autorisations écrites de propriétaires d'autres parcelles.

Sa demande concerne la pointe située derrière la digue au bout du plan d'eau vers Onival dans le marais d'Hautebut.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.

- **S.N.S.M.**

Monsieur le Maire a reçu un courrier en date du 21 décembre dernier de Monsieur Eric Chevallier, Président de la station S.N.S.M du Tréport qui demande comme l'an dernier une subvention à la commune de Woignarue pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ne souhaite pas donner suite.

- **Aménagement de la servitude du sentier du littoral**

Le Maire informe le Conseil municipal que des travaux d'aménagement du Sentier du Littoral sur le territoire de notre commune vont être entrepris à compter du 26 février 2013 et que les propriétaires des parcelles concernées ont été prévenus en temps utile. Le projet consiste à aménager un cheminement piéton le long du Littoral Picard. Celui-ci s'étend sur près de 70 km entre la vallée de la Bresle jusqu'au Nord de Fort-Mahon.

Le projet actuel a pour objectif d'assurer la continuité du sentier de Mers les Bains jusqu'au Crotoy, au-delà de la Maye, dans le Marquenterre, le sentier est suspendu du fait de la richesse écologique du secteur à préserver.

Le tracé passe le plus près possible du littoral, il consiste en un acheminement relativement rustique avec peu d'aménagements de manière à conserver un aspect naturel et empruntera également des cheminements existants en site naturel.

- Demande de rencontre au sujet d'éoliennes

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu un courrier datant du 6 décembre 2012 concernant le développement d'un projet éolien par le Groupe VALECO de Montpellier. Le chargé de développement de leur Antenne d'Amiens souhaite prendre rendez-vous avec les élus pour présenter plus en détail leur projet.
Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite.

- Remerciements

Le Maire donne lecture d'une carte de remerciement de Madame Amourette Jacqueline pour le prix qu'elle a reçu lors du concours de maisons fleuries.

Séance levée à 20h45